

*Prêts aux petites entreprises—Loi**[Traduction]*

Pourquoi trouve-t-on cette disposition sournoise dans le projet de loi? Est-ce à cause des principes que préconise le gouvernement, comme en fait foi l'exposé budgétaire dans lequel le ministre des Finances déclarait le 12 novembre 1981: «Nous augmenterons l'impôt sur les dividendes de la petite entreprise de 12.5 p. 100. Ainsi le propriétaire d'une petite entreprise paiera les mêmes impôts qu'un salarié». En somme, le propriétaire de la petite entreprise ne reçoit rien pour ses tracas, pour ses investissements et pour ses listes de paie. Pour toutes les responsabilités qu'il doit assumer en exploitant une entreprise, il n'obtient absolument rien. Telle est, d'après le gouvernement, la récompense qui va à ceux qui dirigent les petites entreprises. Je vous dis, monsieur le Président, que c'est une honte. Je sais que nos amis néo-démocrates parlent longuement et énergiquement de la petite entreprise, mais dès que le mot «profit» est mentionné...

*[Français]*

Aussitôt que nous mentionnons les mots «profits» ou bien «profitabilité» d'une entreprise...

*[Traduction]*

... ils s'écrient qu'il est absolument immoral qu'une entreprise fasse des profits, d'autant plus qu'ils adorent s'élever contre les profits des sociétés.

Je répète qu'une société peut se composer de deux hommes ou deux femmes, de deux couples ou de quelques personnes dont le nom de l'entreprise est suivi de «Ltée» ou «Inc.». Les profits d'une telle société sont considérés comme immoraux. Et pourtant, bonté divine, n'est-ce pas un cliché que de dire tout simplement que les petites entreprises ne peuvent tenir le coup grâce aux profits qu'elles réalisent? Il faut qu'il y ait profit pour que le ou les propriétaires gagnent quelque chose, car ils ont eu aussi le droit d'être rémunérés pour leur travail et leurs responsabilités.

Ce projet de loi prolonge d'un an une formule d'emprunt auprès des banques à charte et autres institutions de prêt. On nous a servi bien des balivernes pour nous faire croire que les banques à charte négligent les petites entreprises. Si je prends la parole cet après-midi, c'est que je m'intéresse au plus haut point aux opérations des banques à charte, sociétés de fiducie et autres institutions financières de notre pays.

● (1610)

Je me souviens, l'an dernier, quand le comité des finances a été chargé, sur une motion de la Chambre, d'examiner les bénéfices des banques, il a entendu le témoignage de représentants de toutes les grandes banques à charte, de certaines sociétés de fiducie et d'autres organismes financiers. Je me souviens des paroles de Rowland Frazee, président et agent exécutif en chef de la Banque Royale, la plus importante du Canada. M. Frazee a su prouver de façon incontestable au comité que la plupart des transactions de sa banque étaient avec des petites entreprises. Celles-ci ne représentent pas simplement 15 ou 20 comptes mais des dizaines de milliers de comptes de demandes de financement.

Les taux d'intérêt élevés, la récession, le programme énergétique national, surtout dans ma province, monsieur le Président, ont porté un coup très dur qui a mis des petites entreprises à genoux, tant à cause des conséquences immédiates du programme que par réaction en chaîne. Mes collègues de la Saskatchewan, dont la circonscription se trouve souvent dans des régions productrices de pétrole, ont été témoins de la même chose.

Ces entreprises faisaient plaisir à voir. Ces hommes et ces femmes ne mesuraient pas leur peine et devaient prendre des risques, mais ils étaient prêts à risquer gros, ne versant que quelques dollars comptant sur un emprunt de centaines de milliers de dollars pour se procurer la machinerie lourde voulue, et ils ont réussi à ce que cela leur rapporte. Nous avons vu les Canadiens se rendre en masse dans les provinces de l'Ouest pour profiter de ce grand essor économique. C'est vrai que certaines grandes entreprises y participaient déjà, mais ne sont-elles toujours partout? Pour ce qui est de l'ensemble du secteur des services, du forage, de la pose des canalisations, de la construction des routes—les emplois et les entreprises étaient aussi nombreuses que diverses—c'était le lot des petites entreprises.

Puis la peste s'est déclarée. Oh le mal qu'elle a causé! Et nous nous demandons pourquoi. Le reste du Canada en a souffert doublement. A cause de ces jours sombres de 1981, toutes les entreprises de l'Ontario ont souffert, qu'il s'agisse de celles qui fabriquent des appareils ou des pièces d'équipement, de l'acier ou des voitures—elles auraient pu vendre des dizaines de milliers de véhicules de plus par année. Nous cherchons à l'heure actuelle à nous en remettre.

Espérons qu'avec la collaboration des banques qui pourront compter sur l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, nous allons donner à ces gens-là une source de financement. Comme il faut s'y attendre, aucun n'est capable de s'auto-financer. Ils n'ont pas de réserve et leur marge de profits a été réduite. Ils n'ont rien dans leur bas de laine et rien de dissimulé sous leur matelas. Il faut faire en sorte que la loi profite à ceux qui veulent agir.

Je ne voudrais pas, qu'il soit question de subventions car elles ne sont toujours accordées qu'à certaines conditions. Offrons-leur des stimulants soit par des prêts avantageux ou encore par l'intermédiaire de la loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que ceux qui veulent faire quelque chose pourront le faire, ceux qui veulent bouger pourront bouger, et nous allons ainsi assurer l'avenir de ces industries essentielles que sont les petites entreprises.

Et nous assisterons alors à la baisse du chômage, et ce ne sera pas grâce aux programmes du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. (M. Axworthy). Ce n'est pas le genre de chose qui va régler le chômage. Ce seront les petites entreprises qui employeront des centaines de milliers de travailleurs en fait, en fait plus d'un million.

Pour cette raison, j'espère que nous voudrions accepter que le projet de loi soit renvoyé au comité pour une étude détaillée. Cette étape, avant celle du rapport, ne devrait pas être trop longue.